

Cabinet

Stéphane ZIEBA
Adjoint au directeur académique
des services de l'éducation nationale pour le 1^{er} degré

Affaire suivie par

Marion MARTINALLI
Assistante de direction A-DASEN
Téléphone : 05.59.82.22.21
Mel : ce.ia64@ac-bordeaux.fr

Pau, le 25 juin 2026

L'inspecteur d'académie,
directeur académique
des services de l'éducation nationale

à

Mesdames, Messieurs les professeurs des
écoles

s/c de Mesdames les directrices et
Messieurs les directeurs d'école

s/c de Mesdames les inspectrices et
Messieurs les inspecteurs de l'Éducation
nationale

Objet : plan de formation 2026 / 2030

Mesdames, Messieurs

À compter de la rentrée scolaire 2026 s'ouvre l'acte II des plans français et mathématiques, qui constitue le cadre national de la formation continue des professeurs des écoles jusqu'en 2030. Dans la continuité du premier acte, cette nouvelle étape vise à renforcer le développement professionnel de chaque enseignant en s'appuyant davantage sur les besoins des élèves, les réalités des écoles et les priorités pédagogiques des territoires.

Conformément à ce cadre national, à l'horizon 2030, chaque professeur des écoles aura bénéficié, au minimum, de :

- 24 heures de formation en français ;
- 24 heures de formation en mathématiques ;
- 24 heures de formation dans d'autres champs disciplinaires, interdisciplinaires ou transversaux.

Au cours de cette année scolaire, vous avez été invités à renseigner un questionnaire de recueil des besoins de formation, élaboré à partir d'une réflexion collective conduite dans chaque école. Je tiens à remercier l'ensemble des équipes pour la qualité de ce travail, qui constitue une étape essentielle dans la construction du futur plan départemental de formation. Conformément aux orientations nationales, ces besoins, croisés avec les résultats des évaluations des élèves, les observations conduites par les équipes de circonscription et les projets d'école, permettront d'élaborer un plan de formation spécifique à chaque école, inscrit dans une trajectoire pluriannuelle de quatre années (2026-2030).

Afin de répondre au mieux aux besoins des équipes et des élèves, trois modalités complémentaires de formation seront mobilisées selon les contextes propres à chaque école :

- les résidences pédagogiques, favorisant un accompagnement renforcé d'une équipe sur une problématique ciblée ;
- les constellations, qui poursuivent leur rôle d'accompagnement collaboratif entre pairs ;
- les animations pédagogiques, qui permettront de compléter les parcours de formation en français, en mathématiques mais également dans les différents champs disciplinaires et transversaux.

Dans les Pyrénées-Atlantiques, cette programmation s'inscrira autour des quatre priorités pédagogiques départementales, retenues au regard des besoins observés des élèves :

- en français :
 - o développer la fluence en lecture ;
 - o renforcer les compétences liées à la production d'écrits.
- en mathématiques :
 - o consolider la construction du nombre ;
 - o développer la mémorisation des faits et des procédures numériques.

Ces priorités constitueront les principaux axes de travail des dispositifs de formation déployés dans le département, tout en laissant la possibilité d'adapter les parcours aux besoins spécifiques identifiés dans chaque école.

Chaque école sera informée, au cours du mois de septembre 2026, de son plan annuel de formation 2026-2027, élaboré par les équipes de circonscription sous l'autorité des inspecteurs de l'Éducation nationale et intégré dans une programmation pluriannuelle jusqu'en 2030.

Je suis convaincu que cette nouvelle organisation permettra de proposer des formations toujours plus adaptées aux réalités de terrain, tout en renforçant la cohérence des pratiques pédagogiques au service de la réussite de tous les élèves.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement dans cette nouvelle étape de la formation continue et vous remercie, par avance, de votre implication.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les professeurs des écoles, en ma parfaite considération.

Dominique MALROUX

